

# BTSA Aménagements paysagers

## Brevet de Technicien Supérieur Agricole aménagements paysagers.

Le **BTSA aménagements paysagers** est une formation sur 2 ans en apprentissage qui permet d'obtenir un niveau 5 (cadre nationale des certifications professionnelles) (Bac +2) délivré par le ministère de l'agriculture.

### Objectif

Le **BTSA aménagements paysagers** a pour objectif de former des jeunes sur la création ou l'entretien paysager que ce soit en espaces verts, en jardins, en parcs etc. En effet, il permet aux apprenants de gérer un chantier de création ou d'entretien, de participer à l'étude de projets et de gérer une équipe.

Ainsi, le **BTSA AP** permet une insertion professionnelle importante dans de nombreux métiers tels que responsable de chantier, responsable d'aménagements paysagers ou collaborateur en bureau d'études.

### Inscription

Les candidats au **BTSA aménagements paysagers** doivent avoir entre 16 et 29 ans révolus à la date de signature du contrat d'apprentissage. Le candidat doit également être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac). Les candidats respectant les critères précédents devront participer à une journée de positionnement avec tests et entretiens individuels. Le candidat retenu sera accepté uniquement si celui-ci a trouvé une structure d'accueil auprès d'un maître d'apprentissage, avant l'entrée en formation. Des journées de positionnement auront lieu prochainement :

- Mardi 17 mars 2020, CFA Nantes Terre Atlantique

L'inscription est obligatoire sur l'une de ces journées. Vous pouvez vous y inscrire sur Parcoursup ainsi que déposer votre dossier de candidature pour cette formation.  
<http://195.221.64.234:8080/netypareo/index.php/preinscription/> pour vous inscrire c'est ici !

### La formation

La formation **BTSA aménagements paysagers** est basée sur un rythme alterné de 3 à 4 semaines en centre de formation, où les jeunes suivent des cours théoriques généraux et techniques, et de 3 à 4 semaines en entreprises, où ils mettent en application leurs acquis. La durée hebdomadaire de formation et d'entreprise est de 35 heures.

Soit 1400 heures de formations en deux ans en centres de formations (MFR – CFA Carquefou et CFA Nantes Terre Atlantique) et une semaine de mobilité européenne. 1400 heures de présence en entreprise en deux ans. La formation est accessible aux personnes handicapées.

En 2020-2021, les dates de formation des BTSA Aménagements Paysagers 1ère année sont du 14 septembre 2020 au 21 juin 2021 et du 31 août 2020 au 2 juin 2021 (avant les examens) pour les BTSA Aménagements Paysagers 2ème année.

/Users/chloeligney/Downloads/petite\_demande-2/pdf/ModificationprésentationBTSAAP-  
SiteWeb.docx  
12-02-20

Mise en place d'outils permettant de vérifier la réalité du suivi de la formation par les apprenants (émargement par les apprenants et le formateur, attestation de stage, possibilité d'absence sur justificatif).

Ce BTSA AP permet d'être directement en contact avec le monde professionnel et de se constituer un réseau en vue d'une insertion professionnelle réussie.

### **Les modules étudiés en formation :**

M11 Accompagnement du projet personnel et professionnel 68h

M21 Organisation économique, sociale et juridique 70h

M22 Technique d'expression et de communication, d'animation et de documentation 140h

M23 Langue vivante : anglais 93h

M31 Éducation physique et sportive 68h

M41 Traitement des données 58h

M42 Technologie de l'information et du multimédia 36h

M51 Les contextes déterminants des aménagements paysagers 102h

M52 Connaissance et gestion des végétaux 208h

M53 Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager 146h

M54 Gestion technico-économique des chantiers 77h

M55 Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager 102h

MIL Module d'Initiative Locale : expérience de mobilité européenne 59h

Activités pluridisciplinaires : projets d'aménagements, gestion raisonnée des espaces paysagers.

### **Obtention du diplôme**

L'obtention du diplôme est organisée en deux temps :

- Contrôles en cours de formation sur les deux ans (50% de l'examen)
- 2 épreuves terminales (50% de l'examen)

### **Compétences et capacités professionnelles visées**

Ces compétences et/ou capacités professionnelles visées doivent ensuite pouvoir s'évaluer au cours et à la fin de la formation. Elles peuvent être :

/Users/chloeligney/Downloads/petite\_demande-2/pdf/ModificationprésentationBTSAAP-

SiteWeb.docx

12-02-20

- Techniques
- Relationnelles
- Managériales
- Organisationnelles
- Analytiques
- Linguistiques
- Informatiques
- Transversales

## La poursuite et les débouchés

Les apprenants en **BTSA aménagements paysagers** peuvent prétendre à des postes de responsable de chantier, de responsable d'aménagements paysagers en collectivités ou entreprise mais également de collaborateur en bureau d'études. Les apprenants peuvent également poursuivre leur formation avec un Certificat de Spécialisation (CS) comme par exemple le [CS Constructions Paysagères](#) ou encore une licence professionnelle dans le domaine de l'aménagement paysager.

## Taux de réussite

84% de réussite en BTSA ACSE en 2020 (16 reçus sur 19 présentés).

## Que sont-ils devenus ?

13 apprenants sont toujours dans le domaine de l'aménagement paysager : 3 sont en licence, 10 sont embauchés.  
2 sont en formation dans un autre domaine, 1 voyage et 2 ne savent pas.

## Conditions financières

Nous consulter.

## Centres de formation

MFR – CFA Carquefou  
La Charmelière  
Avenue Joseph Cugnot  
44470 Carquefou  
mfr.carquefou@mfr.asso.fr  
Responsable de la formation : G.Berube

CFA Nantes Terre Atlantique  
Site Jules Rieffel, 5 rue de la Syonnière  
BP 117, 44817 Saint Herblain Cedex  
02.40.94.86.08  
cfa.loire-atlantique@educagri.fr  
Responsable de la formation : Y.Beraud

